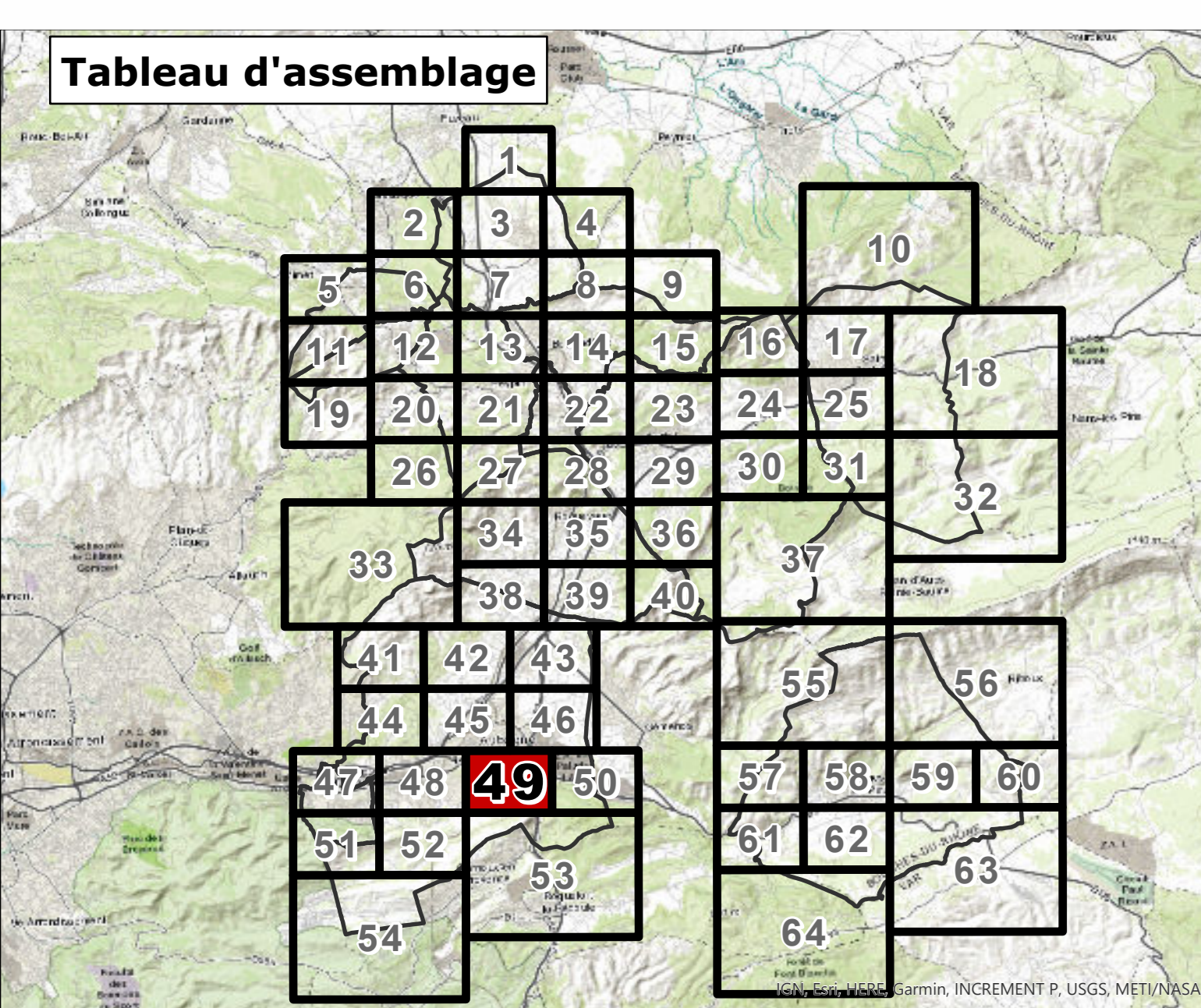


Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
49

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023



Urbanisme
URBANISME
▭ Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune, d'Arrol, de La Bastonne, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Huveaune

- Volet
- Bes clair
- Bes foncé
- Risque

Risque inondation réglementé par le PLUi
EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÈMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Alta table - Prescriptions simples
- Alta table - Prescriptions renforcées
- Alta fort - Zone inconstructible

Alta table - Prescriptions simples

Alta table - Prescriptions renforcées

Alta fort - Zone inconstructible

Alta fort - Zone inconstructible

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modifié
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de portée 1 (P1)
- ZS de portée 2 (P2)
- ZS de portée 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection immédiate - source - hors hydrogéologie
- Périmètre de protection rapprochée - source - hors hydrogéologie

Fond de Plan

- Panneaux
- Élément de repère
- Bât dur
- Bât léger
- Cratère
- Panneau ou Plan d'eau

